

REUNION INSTRUCTEURS DU 22 NOVEMBRE 2006

Etaient présents à cette réunion :

B.CHOIX, H. LUDET, M. MENARGUES et JC LAJOUX

M. POLACCO Chef-pilote

B.VERCOUTERE, C.LAMARCHE, S.ARTZNER, H.BUREAU, D.CORTE,
E.DENIS, C.DENIS VDV, B.DE GREEF, JP JACQUEMIN, O.JOUANNE,
Ph.LANGLOIS, Y.PERDRIX, A.ROBIN, F.TIANO .

Absents excusés : RICHARD, COATMEUR, DEURE, DE VERNEUIL,
GRAMMONT, LYS, PETIT, SEURAT.

Bernard CHOIX présente Olivier JOUANNE, nouvel instructeur « club », bénévole, qui vient de sortir du stage de Grenoble. Il nous informe du prochain stage à Grenoble d'un autre membre du Club Nicolas BARBE qui rejoindra le staff en début d'année. Philippe RIHARD fait actuellement un stage d'intégration à AIR BURKINA et de ce fait quitte le Club. C'est une perte pour le Club, c'était un très bon élément. Son esprit Club est montré en exemple : voyages à l'étranger avec ses élèves ou de jeunes brevetés, petites soirées festives avec ses élèves etc...

B.CHOIX rappelle à tous le décès de Patrick MEUNIER le 13 Mars 2006 et celui tout récent d'André PIOT. Depuis cette année les événements importants sont communiqués aux instructeurs par mail. Cette demande avait été faite à la réunion d'instructeurs l'an dernier.

Une assurance complémentaire va être prise par le Club pour tous les instructeurs qui font plus de 30h de vol par an.

Le stage de recyclage FI aura lieu à Pontoise et Persan le week-end du 9 et 10/12/2006, pris en charge par le club pour les instructeurs qui font plus de 30h par an.

Michel POLACCO rappelle tous les contrôles qui ont lieu au Club :

Heure FI pour proroger les licences

Contrôle annuel

Contrôle 90 jours pour les pilotes qui n'ont pas volé depuis 90 jours sur un type d'avion

Contrôle vol de nuit qui doit figurer dans le carnet de vol du pilote (il faut avoir été contrôlé dans l'année précédente)

Le contrôle 90 jours semble poser problème et JC LAJOUX fait une proposition pour alléger ce contrôle. M. POLACCO fait un tour de table pour recueillir l'avis de chacun et la règle suivante est proposée par M.POLACCO :

1° Le vol sur C-172 permet également de voler sur C-150 ou C-152 sans contrôle d'un instructeur, mais pas en sens inverse.

2° Pour les pilotes qui volent beaucoup il peut y avoir une dérogation : s'il y a dans les 90 jours 5h de vol sur Rocket ou RG ou les deux cumulés, le pilote peut être autorisé à prendre un C-172 à condition d'en avoir fait 3h minimum dans les 6 derniers mois. Les autres restrictions par type d'avion ne sont pas modifiées. Cette proposition n° 2 n'a pas été retenue par le Conseil d'administration du Club.

Contrôle annuel : une proposition a été faite pour inciter les pilotes à faire de la DC : faire financer 2h de DC en augmentant pour tous l'heure de vol de quelques euros . Chaque pilote aurait ainsi à sa disposition un crédit pour voler en double.

Cette proposition n'a pas non plus été retenue

Les cours théoriques collectifs : le calendrier 2007 sera préparé par Michèle Ménargues . M. Polacco demande à avoir une copie de tous les cours théoriques faits au Club et précise que tous les cours peuvent être distribués en pdf aux autres instructeurs.

Emport de passagers avec un Brevet de Base : oui, un passager si plus de 20h de vol solo et accord écrit sur le carnet de vol d'un FI, mais pas en voyage. Il faut avertir M.Polacco de tout accord envisagé. Combien y en-a-t-il au sein du Club? Le type d'avion est spécifié sur le BB et l'autorisation d'emport de passager est précisée.

Vigilance au niveau de l'environnement : voir la note de la DGAC : prise en compte des nuisances sonores dans la formation.

Une question est posée concernant l'encadrement des vols solo : un élève n'a pas eu l'autorisation d'un instructeur présent pour partir en nav. M.Polacco précise que l'on ne peut pas obliger un instructeur à apposer sa signature. Il préconise à l'instructeur absent de passer un coup de téléphone à l'instructeur présent pour lui demander de superviser son élève. Si c'est un refus systématique, la mauvaise volonté ne peut pas être admise.

Une réunion de sécurité s'est tenue récemment à Pontoise (08.11.2006). B.Vercoutère et JP Jacquemin y ont assisté. Il y avait la DGAC, les organismes de contrôle, des représentants des Aéro-Clubs et le SNA (Service de la Navigation Aérienne). Selon leurs statistiques les incursions de piste sont passées de 8 à 23, le non respect des clearances de 5 à 51, les pénétrations de classe A de 1 à 11, les pénétrations de classe D de 22 à 52, les accidents de un à deux.

Globalement il y a moins de problèmes à Pontoise, sauf les pénétrations en classe A. Le circuit 700 pieds va être remis en service ainsi que les circuits basse hauteur à 300 pieds. Météo France va installer une borne automatique à Pontoise.

Au niveau de la formation des élèves pilotes M.Polacco demande à être informé par les instructeurs s'il y a des brevets qui traînent. Les livrets de progression des élèves doivent être bien remplis et doivent rester au Club.

Une remarque est faite par Mr Perdrix : les visites médicales de certains pays européens sont valables 5 ans, mais en France elles ne sont valables qu'un ou deux ans en fonction de l'âge du pilote.
